

## ARRETE N° 2023\_A\_06

### ARRETE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

#### RUE DE VILLIERS (RD63A1)

**Le Maire de Nanteau-sur-Essonne,**

**Vu** le code de la route

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,

**Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire)

**Vu** la demande de l'entreprise INEO Réseaux réceptionnée le 9 décembre 2022 concernant des travaux de terrassement pour le dévoiement d'un câble BT souterrain,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier

#### **ARRETE**

**Article 1 :** À compter du 3 janvier 2021 et pendant toute la durée des travaux, la circulation automobile sera temporairement réglementée rue de Villiers dans les conditions définies ci-après.

**Article 2 :** La circulation de tous les véhicules s'effectuera par voie unique à sens alterné. L'alternat sera règlementé par feux tricolores.

**Article 3 :** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de stationner
- La vitesse sera limitée à 30 km/h

**Article 3 :** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, l'entreprise INEO Réseaux chargée du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instructions interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié et complétée.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Ampliation** du présent arrêté sera transmis à :

- L'entreprise INEO Réseaux, 9 rue Edouard Branly – 45700 VILLEMANDEUR
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LA CHAPELLE-LA-REINE
- SITOMAP, route de Bouzonville en Beauce – 45300 PITHIVIERS
- LA POSTE, 13 square Saint-Louis – 77760 LA CHAPELLE-LA-REINE
- SDIS 77, 56 Ave de Corbeil – 77000 MELUN

Fait à Nanteau-sur-Essonne, le 13 janvier 2023

Olivier MAUXION  
Le Maire